

Les assiettes du home se métamorphosent

VAL D'HÉRENS Grâce à un don de la commune d'Hérérence et à la technique de la cuisine à texture modifiée, le temps des purées est bientôt révolu au home Saint-Sylve de Vex.

PAR NOEMIE.FOURNIER@LENOUVELLISTE.CH



En attendant l'arrivée des moules qui créent la forme exacte des aliments, la nourriture est formée en cœur ou en demi-sphère. De g. à d.: Elodie Mayoraz, responsable intendance, Grégory Logean, président de la commune d'Hérérence et Raphaël Stadtmüller, chef cuisinier. SABINE PAPILLOU

On dit qu'on mange aussi avec les yeux. L'adage est vérifié et validé au home Saint-Sylve de Vex. Parce que les résidents ont de la difficulté à mâcher et avaler leurs repas, ceux-ci sont réduits en purée. Mais depuis un mois, finies les assiettes à compartiment. Les cuisiniers ont pris l'habitude de reformer la nourriture en demi-sphère ou en cœur. Un détail purement esthétique? Pas seulement. S'il existe sur le marché des moules qui reproduisent la forme exacte des aliments, le home Saint-Sylve ne s'était pas autorisé cette dépense en pleine crise sanitaire. Mais ça, c'était avant.

La tradition de Pâques prolongée

A Hérérence, tout le monde connaît la tradition pascale de la distribution du pain et du fromage. Les lundis de Pâques, la coutume se poursuit au sein du home Saint-Sylve pour un moment d'échange entre les aînés et les autorités. Cette année, en plus des denrées habituelles, les élus sont venus les bras chargés d'un chèque de 4000 francs dédié à l'achat de ces fameux moules.

«Le home et son personnel ont traversé une période particulièrement pénible du point de vue émotionnel en lien avec la crise sanitaire, explique Grégory Logean, président de la



Présentation de poulet et légumes. EMOTION FOOD COMPANY

«Avec ce cadeau, le Conseil communal d'Hérérence a voulu donner un rayon de soleil aux résidents et au personnel.»

GRÉGORY LOGEAN
PRÉSIDENT DE LA COMMUNE
D'HÉRÉRENCE ET DU CONSEIL
DE FONDATION DU HOME

commune d'Hérérence et du conseil de fondation du home. En cette période pascale si chère à notre commune, le Conseil communal a voulu donner un rayon de soleil aux résidents et au personnel avec ce cadeau. Nous sommes convaincus que l'acquisition de

«Rien qu'avec les formes de cœur ou de demi-sphère, nous avons déjà remarqué une amélioration de l'appétit et donc de l'état de santé des résidents.»

ÉLODIE MAYORAZ
RESPONSABLE INTENDANCE

ces moules améliorera le quotidien de nos aînés.»

Des trompe-l'œil à s'y méprendre

Au sein du home, le don a été reçu avec bonheur et émotion. «Rien qu'avec les formes de cœur ou de demi-

sphère, nous avons déjà remarqué une amélioration de l'appétit et donc de l'état de santé des résidents», souligne Elodie Mayoraz, responsable intendance. Les bienfaits ne devraient être que multipliés une fois les moules commandés.

Basée à Lausanne, l'Emotion Food Company, partenaire de la fondation, propose des outils au service des personnes atteintes de dysphagie et d'autres troubles de la mastication et de la déglutition. «On appelle cela la texture modifiée», explique Raphaël Stadtmüller, chef de cuisine du home. «Les aliments sont mixés puis retexturés avec un gélifiant avant d'être coulés dans les moules et placés en cellule de refroidissement.» Les trompe-l'œil sont à s'y méprendre. Cuisses de poulet, petits pois, tartines de pain... Le procédé est déjà adopté dans de nombreux hôpitaux et EMS.

«En plus de l'esthétique qui n'a rien à voir avoir les purées autrefois proposées, la texture modifiée permet aussi le manger-main, poursuit Raphaël Stadtmüller. Les résidents retrouvent une autonomie appréciée, tout en stimulant le toucher et le goût et en soulageant le personnel.»

Une pratique gagnant-gagnant qui éveillera bientôt les papilles du home de Vex. Et les pupilles aussi.

LA FUSION SUR LES RAILS

SION-VEYSONNAZ-MONT-NOBLE

Déposées en début d'année auprès de la Ville de Sion, les demandes de fusion des communes de Veysonnaz et de Mont-Noble ont été favorablement accueillies par la capitale.

«Ces deux premières demandes s'inscrivent dans notre intention stratégique de devenir la capitale suisse des Alpes», confirme son président, Philippe Varone.

Une étude de fusion sera lancée prochainement et un comité de pilotage réunissant les présidents, vice-présidents et secrétaires municipaux des communes concernées a été mis sur pied. Tout le processus sera accompagné d'une société de conseil et pensé de manière participative en associant les populations. Avec pour objectif de soumettre le projet au vote d'ici la fin de la législature.

Pas d'urgence pour d'autres communes

Si le train est désormais lancé, d'autres communes potentiellement intéressées ont pour l'instant fait le choix de ne pas sauter dans le premier wagon. A Saint-Léonard par exemple, on estime qu'il n'y a aucune urgence. «Nous avons de très belles synergies avec Sion et nous parlons ouvertement de rapprochement mais avons le temps de la réflexion.» Même son de cloche du côté de Grimisuat. «Nous n'avons aucune raison de fusionner comme notre commune et nos structures sont viables», souligne le président Raphaël Vuigner. «Nous envisageons plutôt de renforcer les collaborations intercommunales et sommes pour en cela en contact fréquent avec les communes d'Ayent, Arbaz et Savièse.» **NOF**

Gens du voyage condamnés

JUSTICE Deux hommes ont été condamnés pour avoir voulu forcer un Valaisan, mécontent de leurs travaux de peinture, à régler le solde d'une facture.

Deux Français, membres de la communauté des gens du voyage, ont été condamnés pour tentative de contrainte. Ces deux hommes, âgés de 26 et 30 ans, disant travailler pour une entreprise de Ville-neuve, avaient convaincu un Sédunois de repeindre son chalet du Valais central et d'y effectuer des travaux sur le toit, pour un montant total de 28 000 francs.

La victime a versé 11 000 francs d'acompte l'été dernier, mais a ensuite constaté que «le travail effectué n'était pas réalisé par des professionnels», indique le Ministère public. Le commanditaire avait alors refusé de payer le solde. Les deux nomades ont d'abord menacé leur victime de venir déféquer sur sa propriété, le rendant attentif au fait qu'ils avaient 200 enfants. Mais notre Valaisan ne bronche pas.

Menaces à répétition

Le lendemain, les deux acolytes font monter la pression. «Ils ont menacé de démonter le toit, voire de peindre la bâtisse à leur manière», note la justice. Le propriétaire ne cède pas, tout comme il résiste encore deux jours plus tard, malgré deux visites des compères. La police intervient alors une première fois. Dix jours plus tard, les gens du voyage retrouvent la trace de leur victime à son domicile sédunois. La police est à nouveau appelée. Cependant, le soir même, le plus âgé envoie encore une vidéo menaçante. Le lendemain, la victime dépose plainte pénale. L'enquête a révélé que l'entreprise villeneuvoise n'était pas inscrite au registre du commerce et que l'accusé le plus âgé a déjà été condamné en Suisse à trois reprises, notamment pour escroquerie par métier, mais aussi organisation criminelle. A chaque fois, il a eu droit au sursis sur Vaud et Fribourg. Cette fois, la justice valaisanne lui a infligé deux mois de prison ferme. Il est probable que ce récidiviste évitera de venir en Suisse ces prochains temps. Son cousin, sans antécédent judiciaire, écope de 60 jours-amendes avec sursis.

GILLES BERREAU